

1.

Raison sociale (nom) et siège de l'entité juridique dis-
soute: **Urbanet S.A., Lausanne**
2.

Statut juridique de l'entité juridique dissoute: Société an-
onyme
3.

Nom et siège de l'entité juridique repreneuse: Cablecom
Sàrl, Winterthur
4.

Statut juridique de l'entité juridique repreneuse: Société
à responsabilité limitée
5.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
6.

Date de la décision: 21.06.2002
7.

Echéance de préavis des créances: **30.09.2002**
8.

Adresse pour la déclaration des créances: Me Gaudenz F.
Domenig, Prager Dreifuss Rechtsanwälte, Mühlebach-
strasse 6, 8008 Zürich
9.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de l'entité juridique dissoute d'annoncer leurs prétenti-
ons.
10.

Remarques: La fusion a lieu avec effet rétroactif au 1er
janvier 2002. Les actifs et les passifs de la société passent à la
Cablecom Sàrl par voie de succession universelle. Les créan-
ciers sont également informés que la fusion du patrimoine
des deux sociétés, conformément à l'art. 748 ch. 6 CO en re-
lation avec l'art. 745 al. 3 CO, pourra s'opérer à l'échéance
d'un délai de trois mois courant dès la publication du troi-
sième appel aux créanciers.

Prager Dreifuss, Rechtsanwälte
3001 Bern

(00620788)